

QU'EST-CE QU'UNE « PERSONNE CAS CONTACT » ?

On distingue 3 types de personne contact : à risque élevé, à risque modéré et à risque négligeable. Dans les 3 cas, la personne a été en contact avec une personne positive au Covid-19 sans mesure de protection efficace qui sont :

- une séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé ou probable en créant deux espaces sans communication (vitre, Hygiaphone®) ;
- un masque chirurgical ou un masque FFP2, ou un masque en tissu « grand public filtration supérieure à 90 % » (correspondant à la catégorie 1 (Afnor)), porté par le cas confirmé ou probable OU la personne-contact.

La liste des mesures qui ne sont pas considérées comme efficaces est détaillée ci-après.

Personne contact à risque élevé

Il s'agit de toute personne n'ayant pas reçu un schéma complet de vaccination (une première vaccination [datant de plus de 7 mois sans rappel de vaccination](#)) ou avec une [immunodépression grave](#)

et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19 ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque modéré

Il s'agit de toute personne ayant reçu un schéma complet de vaccination (première vaccination de moins de 7 mois, ou incluant un rappel si plus de 7 mois) non immunodéprimée

et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19 ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque négligeable

Il s'agit de toute personne ayant un antécédent d'infection par le Covid-19 confirmé par un test de dépistage datant de moins de 2 mois ; et toutes les autres situations de contact non décrites précédemment.

Ces définitions de personne contact ne s'appliquent pas ni pour les professionnels de santé hospitalier (une évaluation est faite par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène) ni pour le milieu scolaire (plus d'information sur la conduite à tenir sur [le site education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)).

Quelles sont les mesures de protection qui ne sont pas considérées comme efficaces ?

Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :

- masques en tissu grand public de catégorie 2 ;
- masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes Afnor ;
- visières et masques en plastique transparent portés seuls ;
- plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.